

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

15 juin 2020

Début du Conseil 20 h 30

Nombre de Conseillers : **15**

Nombre de Conseillers Présents : **13**

Votants : **14**

Absents excusés : **2**

Pouvoir **1**

Présents : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Gaëlle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Nicolas VERDIER, Sylvie MAZET, Emile LUC, Guillaume PINAR, Loïc REGHENAZ, Jean-Paul RUIZ, Stéphane GRAILHE, Benjamin FERRAN, Luc CHRIST

Absent excusé : Paul RUIZ, J. LAPEZE

Procuration : Monsieur Paul RUIZ donne tout pouvoir à Monsieur Jean-Paul RUIZ

Secrétaire de séance Luc CHRIST

La séance est ouverte à 20 h 30

Monsieur le Maire demande de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Convention de rétrocession du futur lotissement privé,
- Votes des 2 taxes : Foncier et foncier non bâti,
- Participation aux transports scolaires.

Les élus sont favorables aux rajouts de ces trois points, la séance peut commencer.

Nouveaux statuts SIAEP (Syndicat Adduction Eau Potable) :

Suite à la prise de compétence de l'eau par la communauté d'agglomération du Grand Montauban pour la commune de Bressols, le SIAEP a dû modifier ses statuts. Monsieur le Maire présente aux membres présents les nouveaux statuts approuvés lors du comité syndical du 12 02 2020. Il est demandé aux communes membres d'en prendre connaissance et d'émettre un avis.

La commune de FABAS émet un avis favorable et approuvent les nouveaux statuts.

Délibération RIFSEEP création de la catégorie B :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir la délibération portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, effectivement il convient d'y rajouter la catégorie B.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE :**

- D'approuver le rajout de la catégorie B,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération création poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins *liés à un accroissement temporaire d'activité aux espaces verts* de la collectivité, il conviendrait de créer 1 emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique 2^{ème} classe et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE :**

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération création poste d'adjoint d'animation :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins *liés à un accroissement temporaire d'activité au centre de loisirs de la collectivité*, il conviendrait de créer 3 emplois non permanents à temps non complets d'adjoint d'animation 2^{ème} classe et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE** :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération création modification temps hebdomadaire adjoint d'animation :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait pour les besoins liés au centre de loisirs augmenter le temps hebdomadaire des deux agents titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE** :

- D'approuver l'augmentation du temps hebdomadaire des deux agents titulaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération NBI :

Considérant que l'adjoint technique employé au service cantine scolaire remplit les conditions prévues à l'annexe au tableau 41 de ce décret. Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1er juillet 2020, l'adjoint technique territorial, perçoive une bonification mensuelle de 10 points majorés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE** :

- D'approuver la bonification mensuelle de 10 points majorés à partir du 1^{er} juillet 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération tableaux avancement de grades 2020 :

- **VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- **CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- **CONSIDERANT** qu'en raison des tableaux des avancements de grades 2020 de créer un emploi permanent à temps complet et non complet ;
- LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/11/2020 :
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, temps complet,
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, temps complet,
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, temps non complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE** :

- D'approuver les avancements de grades 2020 notés sur les tableaux préparatoires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération
- LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/08/2020 :
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE**

- o Pour : **8**
- o Abstention : **4**
- o Contre : **2**

- D'approuver les avancements de grades 2020 notés sur les tableaux préparatoires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

Délibération approbation estimations dépenses et recette RPI année 2020 :

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il convient, sur demande de la trésorerie, de délibérer sur les dépenses et recettes 2019 occasionnées par le centre de loisirs.

En cours d'année un tableau est tenu à jour, toutes les dépenses et recettes y sont notifiées. En fin d'année, au prorata du nombre d'enfants du RPI un récapitulatif est fait, ces documents sont envoyés pour vérification et accord du conseil municipal de la commune de CANALS.

- Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des chiffres, délibère à l'unanimité des membres présents et du pouvoir :
 - o Pour : **14**
 - o Abstention : **0**
 - o Contre : **0**

Vote approbation CA (communal, assainissement et lotissement), comptes de gestion et affectations de résultat :

Délibération et vote pour l'acceptation du compte administratif communal :

M. Le Maire répond aux questions posées sur le fonctionnement et les investissements.

- Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, M. Le Maire se retire et laisse procéder au vote.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 593 828,77	G 639 860,13
	Section d'investissement	B 63 226,76	H 105 795,25
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 382 744,77
	Report en section d'investissement (001)	D 49 037,60	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 706 093,13	= G+H+I+J 1 128 400,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 66 640,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 66 640,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 593 828,77	= G+I+K 1 022 604,90
	Section d'investissement	= B+D+F 178 904,36	= H+J+L 105 795,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 772 733,13	= G+H+I+J+K+L 1 128 400,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 66 640,00	L
10012	SALLE MULTI ASSOCIATIONS	66 640,00	

- Monsieur Christian POZZA préside la séance et passe au vote du compte administratif communal
 - o Pour : **14**
 - o Abstention : **0**
 - o Contre : **0**

Délibération et vote pour l'acceptation du compte administratif assainissement :

Le compte assainissement est examiné sur le même principe que précédemment.

- Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, M. Le Maire se retire et laisse procéder au vote.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 636,05	G 17 260,03	G-A +3 623,98
	Section d'investissement	B 728 928,85	H 715 163,07	H-B -13 765,78
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 39 681,53	
	Report en section d'investissement (001)	D 2 507,61	J	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 745 072,51	Q= G+H+I+J 772 104,63	= Q-P +27 032,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 43 131,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 43 131,00	= K+L	
RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 636,05	= G+I+K 56 941,56	+43 305,51
	Section d'investissement	= B+D+F 774 567,46	= H+J+L 715 163,07	-59 404,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 788 203,51	= G+H+I+J+K+L 772 104,63	-16 098,88

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 43 131,00	L
23	Immobilisations en cours	43 131,00	

M. Christian POZZA procède au vote.

- Pour : 14
- Abstention : 0
- Contre : 0

Délibération et vote pour l'acceptation du compte administratif lotissement communal :

Dès la fin des explications et des sujets relatifs à cette délibération, M. Le Maire se retire et laisse procéder au vote.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	G 76 648,51
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,16	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J 709,71
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 0,16	= G+H+I+J 77 358,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 0,16	= G+I+K 76 648,51
	Section d'investissement	= B+D+F	= H+J+L 709,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 0,16	= G+H+I+J+K+L 77 358,22

Monsieur Christian POZZA procède au vote.

- Pour : **14**
- Abstention : **0**
- Contre : **0**

Délibération pour l'approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion de l'année 2019 présentés par Madame la Trésorière de VERDUN S/GARONNE.

Monsieur le Maire les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que les comptes administratifs (communal, assainissement et lotissement).

Approbation du compte de gestion du lotissement communal.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

- Pour : **14**
- Abstention : **0**
- Contre : **0**

Approbation du compte de gestion communal.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

- Pour : **14**
- Abstention : **0**
- Contre : **0**

Approbation du compte de gestion assainissement.

Après discussion, M. Le Maire procède au vote de ce compte.

- Pour : **14**
- Abstention : **0**
- Contre : **0**

Délibération vote affectation des résultats 2019, budget M 14, assainissement et lotissement

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019, le conseil municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation et d'investissement, et décide d'affecter le résultat.

- Pour : **14**
- Abstention : **0**
- Contre : **0**

Point sur le budget 2020 :

Il est proposé l'achat

- d'un broyeur à 3100 €
- d'un camion utilitaire environ 11000 €,

Les réflexions se poursuivent pour d'autres investissements. Elles seront portées au budget si d'autres nécessités s'imposent.

Convention de rétrocession du futur lotissement privé :

Après avoir donné lecture de la convention de la convention de rétrocession du lotissement route de Claux de Roux et apporté les modifications qui s'imposent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DÉCIDE :**

- D'approuver cette convention
- D'e donner tout pouvoir à M le Maire pour signer cette convention

Vote des 2 taxes : Foncier et Foncier non bâti :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. **Il est décidé de ne pas augmenter ces taux.**

- Les taux votés sont :
 - o La taxe foncière (bâti) à 12.29 %
 - o La taxe foncière non bâti à 90.45 %

Le conseil municipal après avoir délibéré, **DECIDE**

- DE ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Participation aux transports scolaires :

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il conviendrait de délibérer sur la participation de la commune aux frais des transports scolaires pour l'année 2020/2021, et propose de ne pas renouveler la gratuité pour les familles de la commune et soumet une prise en charge partielle par la commune, à savoir 50 % pour la collectivité et 50 % pour la participation financière des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, **DECIDE :**

- accepte la prise en charge partielle par la collectivité.
- charge Monsieur le Maire de l'application des décisions prises.
- dit que les crédits nécessaires à la participation aux frais de transports scolaires pour 2020/2021 seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet

La séance est levée à 23 h 40

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	
COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	
FERRAN Benjamin		REGHENAZ Loïc	
GRAILHE Stéphane		RUIZ Jean-Paul	
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	Abs - Pouvoir
LAPEZE Julien	Abs – pas de pouvoir	SOURSAC Jérôme	
LUC Emilie		VERDIER Nicolas	
MAZET Sylvie			